

# **CANDIDATS DIM (anciennement DHCEU)**

## **❖ Sites à consulter**

**✓ Faculté de médecine**

[www.med.umontreal.ca](http://www.med.umontreal.ca)

**✓ Collège des médecins du Québec**

[www.cmq.org](http://www.cmq.org)

**✓ Le Conseil médical du Canada**

[www.mcc.ca/fr](http://www.mcc.ca/fr)

**Pour plus d'information, veuillez nous contacter  
par courriel à [admission-md@umontreal.ca](mailto:admission-md@umontreal.ca).**

- Le processus de sélection est commun aux trois facultés de médecine québécoises francophones qui accueillent des candidats de cette catégorie.
- Pour être admissibles à cette catégorie, les candidats devront avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de leur diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ).
- Chaque candidat devra se soumettre à l'examen CASPer visant à mesurer les compétences transversales. Ce test devra être fait en français.
- Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire et du résultat à l'examen EACMC partie 1.
- Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
- Examen CASPer : 30 %
- Examen EACMC partie 1 : 70 %
- Le candidat titulaire d'un diplôme de médecine qui est admis devra compléter la totalité ou une partie du programme d'études médicales qui ne pourra être moindre que la durée de l'externat.

# **DOCTORAT EN MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL POUR LES CANDIDATS DIPLOMÉS À L'INTERNATIONAL EN MÉDECINE (DIM)**

---

## **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

- Avoir obtenu la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au plus tard le 15 février de l'année visée.
- Être domicilié au Québec et en fournir la preuve au plus tard le 15 février de l'année visée.
- Être diplômé d'une faculté de médecine reconnue par le Conseil médical du Canada<sup>1</sup>.
- Avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de votre diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ) en réussissant les examens requis au plus tard le 15 février de l'année d'admission visée. \* Les exigences peuvent varier. Veuillez communiquer avec le CMQ.

## **CRITÈRES DE SÉLECTION**

- Une première sélection est faite selon le résultat combiné du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire et du résultat à l'examen EACMC partie 1.
- Le comité interprovincial d'admission prend la décision d'admettre ou de refuser les candidats à partir d'une liste d'excellence établie en tenant compte de l'examen CASPer (30 %) et de l'examen EACMC partie 1 (70 %).

## **CAPACITÉ D'ACCUEIL**

- Les facultés de médecine se réservent le privilège d'admettre ou non des candidats dans cette catégorie.
- L'Université de Montréal dispose de trois (3) places pour cette catégorie de candidats.

## **REMARQUES**

- Les candidats éventuellement choisis devront compléter la totalité ou une partie du programme d'études médicales qui ne pourra être moindre que la durée de l'externat.
- Tout candidat qui n'a pas fait des études antérieures en français devra réussir un test de connaissance générale de la langue française administré par l'Université. La réussite au test est une condition d'admission.
- Bien que le processus d'admission soit conjoint entre les trois universités (Laval, Montréal et Sherbrooke), vous devez présenter une demande d'admission à chacune des universités qui vous intéresse car chaque faculté a un nombre de places limité. Ceci augmentera vos chances d'être admis.

<sup>1</sup>613 521-6012 ou [www.mcc.ca](http://www.mcc.ca)

N. B. : La forme masculine est employée pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.